

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Rémy Langlois-Morin

<https://www.cadre21.org/membres/a56278a7b47b92d1923e08a8>

Date d'obtention : 2024-10-24 11:55:09

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Que c'est une méthode standardisée d'intervention auprès d'une situation concernant de la pornographie juvénile. Les étapes préétablies font en sorte de recueillir le plus d'information pour comprendre et avoir des informations sur plusieurs sphères de la situation (qui cela concerne, en quoi cela les concerne, qu'est ce qui a été partagé...) Le tout compilé fait en sorte de limiter le plus les dégâts de partage et de diffusion du contenu dans le but de protéger la victime. Le tout grâce à une intervention rapide. Les intervenants scolaires ont comme mandat de suivre la trousse et se fier à l'aide mémoire fourni pour faire toutes les étapes requises. Il est important de rencontrer tous les gens possiblement liés à la situation pour comprendre le mieux la situation et limiter le partage en saisissant les cellulaires.

Sommaires toutes, le protocole facilite et guide l'intervention, permet des actions rapides et efficaces et permet de protéger la victime.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Cette formation fera en sorte que je serai en mesure d'utiliser la trousse lorsqu'une situation de sextage avait à arriver. Nous avons quelques intervenants déjà à l'école mais je considère important que je puisse aussi être formé pour être à l'affût et outillé. Dans l'hypothétique cas qu'une situation avait à survenir, je serai en mesure de suivre cette méthode standardisée pour être efficace ainsi que de circonscrire le problème rapidement. Je me référerai à cette trousse pour m'assurer d'avoir de bonnes pratiques et accomplir une bonne collecte d'informations qui ne nuira pas au reste du processus. Ce dernier aspect a été mis de l'avant dans les dernières lectures pour bien comprendre la situation. Cela fait en sorte de mieux être en mesure d'intervenir et de prévenir auprès de la victime.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Lorsque j'interviendrai auprès d'eux, je ferai attention de rencontrer chacune des personnes concernées. Cela fait en sorte de recueillir le plus d'informations possible ainsi que de prévenir la propagation des éléments mis en cause.

Il est important de plus de ne pas fouiller ou de chercher les photos ou contenus mis en question. Étant donné que de posséder-distribuer de la pornographie juvénile est illégal, il est de plus illégal pour un intervenant d'en consulter. Il faut donc saisir les cellulaires de tous les élèves concernés. Cela évitera la propagation du contenu.

Il est important de plus de suivre la procédure inscrite dans la trousse. Il y a un aide-mémoire auquel se référer. Il est important de suivre toutes les étapes ainsi que d'utiliser les outils associés. Cela permet une uniformité.

Il est important de plus de transmettre le message aux autres écoles concernées si des élèves y sont concernés. Une tousse leur sera de plus appliquée par un intervenant formé.